DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois

*****

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** + **7** pouvoirs

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, BRANCHU Agnès, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **FORGET Christian pouvoir donné à COLIN Colette, MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 31. 65 /2025 ATRIUM - Tarifs au 1er septembre 2025
Rapporteur : Lorane BIZE
N° de délibération : 652025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*7*	*43*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :
Vu la délibération n°78-2021 en date du 23 septembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de lancer une procédure de délégation de service public (DSP) comme mode de gestion du centre aquatique l'Atrium ;
Vu la délibération n°89-2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a retenu la société Vert Marine comme délégataire et a approuvé le contrat de concession et ses annexes ;
Vu l'article 39 du contrat qui prévoit une indexation annuelle des tarifs d'accès à l'Atrium pour une mise en application au 1er septembre.
Considérant la proposition tarifaire transmise par le délégataire Vert Marine en date du 11 juin 2025 ;
Considérant que la proposition tarifaire de Vert Marine a été transmise à AUREAM (assistant de la CCPSV pour le suivi du contrat de DSP) pour vérification et analyse ;
Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer pour approuver ces tarifs applicables au 1er septembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-652025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Vu l'avis de la commission « animation et promotion du tourisme » en date du 11 juin 2025 ;
Vu l'avis du bureau en date du 19 juin 2025.

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition d'indexation tarifaire telle qu'adressée par le délégataire conforme au contrat de délégation de service public en cours ;
- **APPROUVE** l'application de cette nouvelle grille tarifaire aux usagers à compter du 1er septembre 2025, conformément au contrat de délégation de service public en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président



Secrétaire de séance

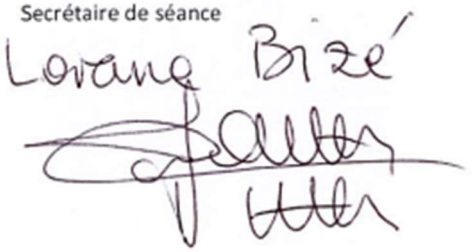

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-652025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025